

Article 31 du Règlement

rentes à leurs fonctions. Ils alléguaient, comme d'autres l'ont fait avant eux, que le problème de base de cette Commission est le patronage, comme mode de nomination à ces postes.

Il est urgent que le gouvernement fasse toute la lumière sur le fonctionnement de la Commission dans le cadre d'une enquête publique. Plus ce gouvernement tarde à agir, plus la crédibilité de cet organisme sera entachée de façon irrémédiable.

* * *

[Traduction]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, M. Gerry Parsons, un habitant d'Air Ronge, en Saskatchewan, a eu le courage de me donner la permission de lire sa lettre à la Chambre. Voici ce qu'il y dit:

Je vous remercie de votre position sur le contrôle des armes à feu. Je souscris à des mesures raisonnables pour lutter contre le crime et enlever aux criminels leurs armes. Je suppose que je vais devenir un criminel lorsque je refuserai d'enregistrer mes armes de chasse. En fait, je ne me servirai probablement plus jamais de ces armes. J'ai 75 ans et je souffre de troubles pulmonaires qui m'empêchent de faire des tas de choses. Je n'ai jamais été accusé de quoi que ce soit en 75 ans, et il est regrettable que cela doive maintenant être le cas. Merci de vos efforts. Je déplore que le ministre de la Justice ne soit pas aussi honnête que vous.

Le ministre de la Justice. . .

Le Président: Chers collègues, même si l'on cite d'autres personnes à la Chambre, on ne devrait jamais utiliser un langage non parlementaire remettant en question, comme dans ce cas-ci, l'honnêteté d'un autre député, sous prétexte que ce sont là les paroles de quelqu'un d'autre. J'invite le député à supprimer toute réflexion désobligeante sur l'honnêteté d'un de ses collègues et à bien vouloir terminer sa déclaration.

M. Breitreuz (Yorkton—Melville): Merci, monsieur le Président. Je retire cette dernière phrase.

Le ministre de la Justice pense-t-il vraiment que M. Parsons soit un criminel? Croit-il que cet homme de 75 ans, qui va refuser en connaissance de cause d'enregistrer ses armes de chasse, devrait être condamné à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans? Le gouvernement libéral va-t-il construire davantage d'établissements pénitentiaires pour emprisonner les milliers de propriétaires d'armes à feu très sérieux, comme M. Parsons? Ou va-t-il continuer de laisser les vrais criminels en liberté pour qu'il y ait suffisamment de place dans les prisons pour accueillir les gens qui n'enregistrent pas leurs armes à feu?

* * *

• (1410)

[Français]

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, la députée de Rimouski—Témiscouata, cette grande championne des droits francophones quand cela fait son

affaire, a fait de la danse à claquettes hier sur le dos des francophones hors Québec.

Elle a accusé la Fédération des communautés francophones et acadienne de s'ingérer dans les affaires du Québec lorsque la Fédération a encouragé les Québécois à voter non au référendum qui s'annonce.

La députée, mettant en doute l'intégrité de la FCFA, a demandé hier si le fait de recevoir des octrois du fédéral n'a pas aidé la Fédération à prendre la position fédéraliste.

Si les francophones hors Québec ont survécu durant des siècles, s'ils ont réussi à prendre leur place à tous les niveaux d'activité au Canada et si la dualité canadienne existe aujourd'hui, ce n'est pas grâce aux égocentriques du séparatisme.

* * *

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, je m'oppose aux propos du Bloc québécois que l'opposition des francophones demeurant hors Québec à la séparation du Québec constitue une ingérence. Dans ce propos, on voit clairement en action la politique du Bloc de décourager les débats et contraindre au silence toute opposition à la séparation. Cependant, le Bloc oublie l'inévitable: on ne peut pas contraindre au silence la majorité.

Les francophones du Canada, les Québécois, les Acadiens et Acadiennes, les Fransasquois, les Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes ont toujours travaillé pour préserver et promouvoir leur langue et culture sur un continent où nous sommes une faible minorité.

Nos efforts ont été récompensés et continueront à être récompensés grâce à un appareil politique et à un fédéralisme qui sont sensibles et qui encouragent l'épanouissement des communautés francophones. La majorité des francophones du Canada reconnaissent le fédéralisme canadien, un fédéralisme flexible qui préconise notre évolution.

Au début de ce Parlement, le Bloc a dit qu'il allait. . .

Le Président: Je regrette de devoir interrompre l'honorable député. Je cède maintenant la parole à l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

* * *

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, au cours des derniers mois, les communautés francophones de l'Acadie et de l'Ontario ont accueilli le chef du Bloc québécois, ce dernier étant désireux de véhiculer le message de son parti et d'établir des liens durables avec ces communautés.

J'étais présent lorsque l'Association canadienne-française de l'Ontario a accueilli M. Bouchard avec décorum et civilité lors de son assemblée annuelle, l'an dernier, à Toronto.

Hier, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada disait, et je cite: «Le fédéralisme canadien